

gement. Le prince Sapicha, grand-chancelier de Lithuanie, appuya le même sentiment ; & dans le discours qu'il fit à cet effet, il remercia S. M. de lui avoir confié la garde des sceaux. Mr. Sosznowski, qui a succédé à ce seigneur dans la charge de général de camp de Lithuanie, fit également au Roi ses remerciemens : après quoi, le projet du maréchal Oginski aiant été pris *ad deliberandum*, la session fut prorogée au lendemain.

Le 7 de ce mois, anniversaire de l'élection du Roi, la cour fut très-nombreuse, quoiqu'il n'eût pas été annoncé de gala. Le Service divin, auquel S. M. assista dans l'église collégiale de St. Jean, fut célébré pontificalement par le comte de Szembeck, coadjuteur de Ploko ; & l'on chanta le *Te-Deum* au bruit des fanfares, des timbales & du canon. Ensuite le Roi se rendit à la salle de la Diète. On délibéra sur les instructions des juges de la Diète, établis pour prendre connoissance en dernier ressort des crimes d'état, de Lese-Majesté, de péculat, &c. Comme cette affaire avoit été renvoyée aux assemblées provinciales, les nonces de la grande & de la petite Pologne signèrent le projet, mais ceux de Lithuanie desirerent de conserver dans leur entier les privilèges des tribunaux ordinaires du grand-duché. Le 6 on se décida sur le projet, que le maréchal Oginski avoit présenté le 4 pour augmenter le pouvoir du conseil-permanent : mais, avant qu'il fût approuvé par la pluralité des